



N° 22/MIP/ANPP/DG/NOTE/2023

Alger, le 24/05/2023.

**NOTE**

**AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES**

Dans le cadre du programme national de numérisation des activités règlementées de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques de fabrication et/ou d'exploitation que la direction de l'enregistrement des produits pharmaceutiques établie une procédure de prise de rendez-vous en ligne, pour la soumission des demandes d'enregistrement des produits pharmaceutiques, de modification et de renouvellement des décisions d'enregistrement.

A cet effet, les pharmaciens directeurs techniques sont invités et ce à partir du 25/05/2023 à transmettre une demande de rendez-vous sur le lien suivant :

Le lien : <https://anpp.dz/rdv-dossiers-pp>

A l'issu, de la prise de rendez-vous, un mail de confirmation est envoyé au PDT autorisant la soumission.

**La plus grande importance est accordée pour l'application de cette note.**



Le Directeur Général  
الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية  
مدير  
دليلج الشريف